

Réunion du 18 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et M. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION D'UN GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA RD 817 ET DE LA VOIE COMMUNALE DU VIEUX MONT ET REALISATION DE TROTTOIRS SUR LA COMMUNE DE MONT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE DE MONT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

La commune de Mont, a sollicité le Département pour la sécurisation du carrefour au croisement entre la RD 817 et la voie communale du Vieux Mont ainsi que la RD 817 et la voie communale de la vallée de la Geoule.

Le département a inscrit au budget 2024, programme APSI (Aménagements Ponctuels de Sécurisation des Itinéraires, l'opération concernant la sécurisation de carrefour).

La communauté de communes de Lacq-Orthez exerçant la compétence voirie d'intérêt communautaire sur les voies communales, le Département, la communauté de communes de Lacq Orthez et la commune de Mont ont convenu :

- de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique qui ouvre la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage,
- de désigner le Département, maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le Département assure la coordination de la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée.

La communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Mont verseront leur participation à la fin des travaux.

Le coût total de l'opération travaux est estimé à 450 596.67 € HT, soit 540 716 € TTC et comprend :

- La création d'un giratoire au carrefour de la RD 817 avec la rue du Vieux Mont,
- L'aménagement d'un carrefour RD 817/rue de la vallée de la Geoule.

La commune de Mont prend en charge financièrement 14.1 % du coût total réel de l'opération travaux estimée à 63 569.17 HT soit 76 283 € TTC.

La communauté de communes de Lacq-Orthez prend en charge financièrement 30 % du coût total de l'opération travaux estimée à 135 465 € HT soit 162 558 € TTC, crédits inscrits au Budget Primitif 2024.

Le Département prend en charge financièrement 55.9 % du coût total réel de l'opération travaux, estimée à 251 562,50 HT soit 301 875 € TTC, dont 271 875 € TTC financés sur le programme APSI et 30 000 € TTC financés sur les OSNI du canton d'Artix et pays de Soubestre.

Par conséquent, conformément à la délibération du 17 juillet 2020, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention entre le Département, la commune de Mont et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention, annexée à la présente décision, ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT